

**MAIRIE**  
DE  
**MONTAIGUT-LE-BLANC**

1, place Amouroux  
63320 MONTAIGUT-LE-BLANC  
PUY-DE-DÔME

Tél. Mairie : 04 73 96 70 05  
Camping : 04 73 96 75 07

E-mail : [mairie.montaigutleblanc@gmail.com](mailto:mairie.montaigutleblanc@gmail.com)  
Site : [montaigut-le-blanc.fr](http://montaigut-le-blanc.fr)



**PROCES VERBAL**

**DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**9 DECEMBRE 2022 A 20 H 30**

**PRESENTS** : Julien GUILLAUME, Michel SAUVADET, Maurice LEVET, Rémi CHOLLEY, Christelle MONIER, Jérémie JACQUART, Philippe MOUGEL, Marilyne NAMYST.

**REPRESENTES** : Marie-Pierre AMOUROUX a donné procuration à Jérémie JACQUART  
Karine CHAMBEAUD a donné procuration à Maryline NAMYST  
Karine BOURDÉ a donné procuration à Philippe MOUGEL  
Fabienne BEUGER a donné procuration Julien GUILLAUME

**ABSENT** : Laurent RETAILLEAU.

Michel SAUVADET est élu secrétaire de séance.

**INSTALLATIONS SOLAIRES SUR BATIMENTS PUBLICS**

L'Agglo Pays d'Issoire a réalisé une étude très approfondie sur tout le territoire pour prévoir l'installation de panneaux solaires sur les bâtiments publics des communes.

Pour Montaigut-Le-Blanc, la majorité des bâtiments publics (ou appartenant à la Commune) ne sont pas éligibles soit pour des difficultés de raccordement, soit en raison de l'orientation défavorable, soit parce que situé dans le périmètre de protection des Monuments historiques.

Seuls les sites de églises de Reignat et de Saint-Julien et le sanitaire au milieu du camping pourraient être équipés...

Les panneaux ne peuvent être installés sur un toit en fibrociment.

L'amortissement est long sur 15 ans au moins. Ces installations ne bénéficient d'aucune subvention spécifique.

Le conseil municipal après délibération renonce à réaliser des tels travaux compte tenu des conditions peu favorables actuellement.

### **TRAVAUX SIEG**

Julien GUILLAUME confirme la réalisation d'enfouissement à l'entrée de la Commune côté Champeix, pour faire disparaître les lignes très denses dans ce secteur.

Le montant devant être supporté par la Commune est évalué à 10 000 € pouvant être subventionné. Il permettra également le raccordement d'une nouvelle habitation.

Décision votée à l'unanimité.

### **PLAN LOCAL D'HABITAT AGGLO PAYS D'ISSOIRE**

Julien GUILLAUME présente le Plan Local d'Habitat qui définit le politique de l'Agglo Pays d'Issoire pour les 10 ans à venir en matière d'urbanisme et détermine un schéma d'ensemble.

Considérant la complexité de ce document qui dépasse la dimension de la Commune, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas se prononcer.

### **AMENAGEMENT PLACE DE L'EGLISE**

Pour la mise en valeur de la Place de l'Eglise, trop souvent envahie par les véhicules, Julien GUILLAUME propose d'instaurer l'interdiction de stationnement.

Cette disposition prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à titre de test, dans un premier temps.

La matérialisation des places de parking situées en dessous, « rue Côte du Pont » sera réalisée afin de maximiser le nombre de stationnement possible.

Après délibération, le conseil municipal vote l'interdiction de stationnement Place de l'Eglise à 8 voix pour, 3 abstentions et 1 contre.

### **ADHESION CONSERVATOIRE DES FORTS VILLAGEOIS**

Le Maire expose que le Président du Conservatoire des Forts Villageois d'Auvergne l'avait invité à adhérer pour la mise en valeur des villages de la Commune. Il indique que le montant de l'adhésion annuelle est de **75.00 €**.

Le conseil municipal après avoir délibéré DECIDE de demander l'adhésion de la Commune au Conservatoires des Forts Villageois à 6 voix pour, 1 contre et 1 abstention.

### **INDEMNITE BRANCHEMENT FOODTRUCK**

Le Maire expose que la gestionnaire du camping municipal « EURL JUNIOR » propose des plats à emporter pour la clientèle du camping et des extérieurs.

Monsieur le maire a donné son autorisation pour le branchement d'un foodtruck sur le compteur électrique communal.

Le conseil municipal DECIDE d'appliquer une contrepartie financière à l'Eurl JUNIOR pour la consommation électrique du foodtruck.

Après avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE à l'unanimité de demander la somme forfaitaire de 600.00 € à l'EURL JUNIOR pour la saison 2022.

### **TRANSFORMATION C.C.A.S.**

Le Maire expose que depuis bien des années le Centre communal d'action sociale de Montaigut-Le-Blanc n'a pas d'existence associative alors qu'il dispose d'un budget séparé de celui de la Commune.

Or, en application de l'article L123-4 du code de l'action et des familles, le Centre communal d'action sociale (CCAS) est désormais facultatif dans toute commune de moins de 1 500 habitants.

Il peut être ainsi dissous par délibération du conseil municipal dans les communes de moins de 1 500 habitants.

Cette possibilité est issue de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRE.

Pour régulariser la situation, il propose que le centre communal d'action sociale soit dissous et transformé en commission communale d'action sociale, composée des mêmes membres intérieurs et extérieurs au conseil municipal.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide de dissoudre le Centre Communal d'Action Sociale à compter du 31 décembre 2022.

Le conseil exercera directement cette compétence.

Le résultat de l'exercice 2022 ainsi que le compte de bilan le cas échéant seront repris dans le budget principal de la commune en balance d'entrée 2023.

Une commission communale d'action sociale est créée pour remplir les mêmes fonctions au nom du Conseil municipal.

Elle est composée des mêmes membres qui composaient le Centre communal d'action sociale et entrera en fonction au 1<sup>er</sup> janvier 2023, pour assurer la continuité des actions.

### **DESIGNATION DELEGUE DU SYNDICAT MIXTE DE L'EAU**

Le Maire expose que Karine BOURDÉ, conseillère municipale, ne peut plus matériellement représenter la commune auprès du Syndicat Mixte de l'eau.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, DESIGNNE à l'unanimité Michel SAUVADET, Adjoint, délégué au SME.

### **PLANTATIONS D'ARBRES 2023**

Le Maire propose de réaliser de nouvelles plantations d'arbres pour cacher les vestiaires sportifs, pour aménager l'espace entre le camping et le terrain de tennis.

Il présente un devis de 3400 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité le financement de ces plantations à hauteur de 3400 €.

## DECISION MODIFICATRICES BUDGET

Les crédits prévus pour les charges et les indemnités des élus sont insuffisants pour terminer l'année 2022.

Il manque 4 500 € sur les chapitres 11 et 65.

Le programme de travaux de rénovation de bâtiments 249 n'ayant pas été réalisé, le Conseil municipal décide d'utiliser ces crédits et de les affecter au fonctionnement.

Vote à 12 pour.

## QUESTIONS DIVERSES

- Subvention club de tennis pour achat filet de tennis 237.30 €
- Local Place des Granges : demandé par les jeunes du village pour se réunir. Accord de principe et déclaration à l'assureur de la Commune.
- Restauration d'un petit bâtiment ancien Place du Taillet avec le concours des équipes patrimoine d'API. Devis de 6000 € pour les frais de main-d'œuvre et 3000 € d'achat de matériaux.  
Participation financière de l'association Mons Acutus : 3000 €.
- Projet traverse de bourg : une réunion a eu lieu avec la Direction des Routes du Conseil départemental début décembre 2022. La prochaine aura lieu en mai 2023.

Le secrétaire,  
Michel SAUVADET.

